

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2019 – 20 Heures 30

=====

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.)

PRÉSENTS : MM. SARRAU - ROUGÉ - DAUMONT - ANTIPOT - Mmes LEBRET - PILON-GEORGES - MARTIN - CERTAIN - DUFOUR - MM. COMBES -MUR- CAVANIÉ et RIVES.

ABSENTS (excusés) : Mmes MAHIEUX - PUBILL - MM. MATÉO et TETREL.

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie LEBRET.

ORDRE du JOUR :

1. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne :

- ✓ Rénovation de l'Éclairage Public - Route de Montberon, Chemin des Sourdes, Chemin de Rabaudis, Allée du Delphi et Route de Cépet,
- ✓ Remplacement Appareils Vétustes - Lotissement Hameau de Rabaudis, Le Pastéal, Le Castel et Place Mairie,

2. Demande de Subvention,

3. Questions Diverses.

1 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE :

- ✓ Rénovation de l'Éclairage Public - Route de Montberon, Chemin des Sourdes, Chemin de Rabaudis, Allée du Delphi et Route de Cépet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune du 22 Février 2018 concernant la rénovation de l'éclairage public chemins des Sourdes, de Rabaudis, allée du Delphi (57 PL) et route de Cépet, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (1AS198) :

Route de Montberon :

- ✓ Dépose des 10 appareils sur poteaux béton sur la RD 20 au niveau de l'entrée de la Commune (n° 299 à 304, 307 et 308, 519 et 520).
- ✓ Pose de 10 appareils type « routier » à LED, lampe 52 W, T°3000°K, Bi-puissance avec abaissement de 00 h 00 à 5 h 00.

Chemin des Sourdes :

- ✓ Dépose des 13 appareils sur poteaux béton.
- ✓ Fourniture et pose de 15 appareils type « routier » à LED, lampe 52 W, T°3000°K, Bi-puissance avec abaissement de 00 h 00 à 5 h 00.

Chemin de Rabaudis :

- ✓ Dépose des 11 appareils sur poteaux béton (311, 325 à 333).
- ✓ Fourniture et pose de 13 appareils type « routier » à LED, lampe 52 W, T°3000°K, Bi-puissance avec abaissement de 00 h 00 à 5 h 00, dont 2 sur PBA intermédiaire.

Route de Cépet :

- ✓ Dépose des 14 appareils sur poteaux béton (5 à 13 et 380, 32 à 35).
- ✓ Fourniture et pose de 14 appareils type « routier » à LED, lampe 52 W, T°3000°K, Bi-puissance avec abaissement de 00 h 00 à 5 h 00, dont 2 sur PBA intermédiaire.

Allée du Delphi :

- ✓ Dépose de 9 appareils sur poteaux béton (14 à 19, 24 à 26).
- ✓ Fourniture et pose de 9 appareils type « routier » à LED, lampe 52 W, T°3000°K, Bi-puissance avec abaissement de 00 h 00 à 5 h 00, dont 2 sur PBA intermédiaire.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 48 %, soit 1 278 € / an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

⇒ TVA (récupérée par le SDEHG)	15 590 €uros
⇒ Part SDEHG	63 360 €uros
⇒ Part restant à la charge de la Commune (estimation)	20 050 €uros
<hr/>	
TOTAL	99 000 €uros

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

✓ **Remplacement Appareils Vétustes – Lotissements Hameau de Rabaudis, Le Pastéal, Le Castel et Place Mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune du 19 Mars 2019 concernant le remplacement des appareils vétustes en divers secteurs de la Commune dont la Place de la Mairie, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (1AS199) :

Lotissement « Le Hameau de Rabaudis » :

- ✓ Dépose des 5 appareils à boules vétustes 100 W SHP 349, 350, 351, 352, 353.
- ✓ Fourniture et pose d'appareils type Déco résidentiel avec lampe LED 24 W, T°3000°K.

Lotissement « Le Pastéal » :

- ✓ Dépose des 13 appareils vétustes Thorn pilote SHP100 W 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420.
- ✓ Fourniture et pose d'appareils type Déco résidentiel avec lampe LED 24 W, T°3000°K.

Lotissement « Le Castel » :

- ✓ Dépose des 13 appareils vétustes SHP100 W 357 à 368 et 609.
- ✓ Fourniture et pose d'appareils type Déco résidentiel avec lampe LED 24 W, T°3000°K.

Au niveau de la Place de la Mairie :

- ✓ Dépose des 3 ensembles avec 5 appareils à boules vétustes 70 W SHP 108 et 149 à 152.
- ✓ Fourniture et pose de 4 ensembles avec mât cylindro conique 5 mètres et appareils type Déco avec lampe LED 32 W, T°3000°K, Bi-puissance, optique 360°.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 82 %, soit 1 807 € / an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

⇒ TVA (récupérée par le SDEHG)	10 394 €uros
⇒ Part SDEHG	42 240 €uros
⇒ Part restant à la charge de la Commune (estimation)	13 366 €uros

TOTAL	66 000 €uros

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

2 - DEMANDE de SUBVENTION :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que cette question fera l'objet d'un prochain Conseil Municipal.

3- QUESTION DIVERSE :

Aucune autre question n'étant abordée,

Monsieur le Maire a déclaré la séance levée à 21 heures 30.

A Labastide-Saint-Sernin, le, 1^{er} Juillet 2019

**Le Maire,
Bertrand SARRAU**